

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 9 Juin 2020

L'an deux mille VINGT, le 9 juin, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

**Présents** : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Monsieur BAUDET, Madame CHRISTOPHE, Monsieur NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, HOCHART, BELAUD, Monsieur ABIVEN et Madame PASQUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir** :

M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE.

M. MENEUVRIER ayant donné pouvoir à M. JOLY

Mme PIFFRE ayant donné pouvoir à Mme OUI-FENEUIL

**Absents excusés** : Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

**Secrétaire de séance** : Mme PASQUIER

---

Date de convocation du Conseil, le 4 juin 2020

---

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2020

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le maire souhaite préciser les raisons de la tenue d'une séance de conseil municipal. Il indique qu'en fin de mandat, il est d'usage de laisser le soin de voter le budget, à la nouvelle équipe municipale. Initialement, Il avait été fait le choix de reporter la question budgétaire à une date postérieure aux élections municipales.

Or, une importante facture reste en instance de paiement et ne pourra être acquittée sans une adoption préalable du budget. C'est pourquoi, un conseil municipal est réuni.

#### 1. Affectation du résultat du budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL
--

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		<b>excédent</b>	154 661,19
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2019)	excédent	excédent	154 471,89
		déficit	néant
<b>Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)</b>		<b>excédent</b>	<b>309 133,08</b>
		déficit	néant

<b>Résultat réel de la section d'investissement</b>			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		déficit	-416 157,69
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2019)		excédent	311 152,35
<b>Résultat comptable d'investissement cumulé sur 2019</b>		déficit	<b>-105 005,34</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			<b>574 534,19</b>
Recettes d'investissement restant à réaliser			<b>592 076,44</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>		excédent	<b>17 542,25</b>
<b>Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2019+ solde RAR</b>			<b>-87 463,09</b>
Excédent réel de financement			
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>			
<b>Résultat excédentaire</b>			309 133,08
<b>En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)</b>			<b>-87 463,09</b>
en dotation complémentaire en réserve			néant
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>			<b>221 669,99</b>
<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>			

Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
<b>D 002</b> Déficit reporté	<b>R 002</b> excédent reporté pour 2020	D001 solde d'exécution 2019	R001 solde d'exécution 2019
		<b>105 005,34</b>	
			1068 excédent de fonctionnement affecté
			<b>87 463,09</b>
	<b>221 669,99</b>		

**DECIDE**

Par 6 Voix POUR et 8 Voix CONTRE

De rejeter l'affectation du résultat 2019 pour le budget principal.

**2. Affectation du résultat du budget annexe**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE			
<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		<b>excédent</b>	6 075,00
		déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2019)	excédent	excédent	
		déficit	-4 981,15
<b>Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)</b>		<b>excédent</b>	<b>1 093,85</b>
		déficit	
<b>Résultat réel de la section d'investissement</b>			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		<b>déficit</b>	-5 298,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2019)		excédent	6 986,50
<b>Résultat comptable d'investissement cumulé 2019</b>		<b>excédent</b>	<b>1 688,50</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			<b>1 688,50</b>
Recettes d'investissement restant à réaliser			
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>déficit</b>	<b>-1 688,50</b>
<b>Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable</b>	2019+ RAR		<b>0,00</b>
Excédent réel de financement			
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>			
<b>Résultat excédentaire</b>			1 093,85
<b>En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)</b>			
			<b>0,00</b>
en dotation complémentaire en réserve			néant
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>			<b>1 093,85</b>
<b>Total</b>	<b>(A1)</b>		1 093,85
<b>Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur</b>			
<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>section d'investissement</b>	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
<b>D 002</b> Déficit reporté	<b>R 002</b> excédent reporté pour 2020	D001 solde d'exécution 2020	R001 solde d'exécution 2020
	<b>1 093,85</b>		<b>1 688,50</b>
			1068 excédent de fonctionnement affecté

**DECIDE**

Par 6 Voix POUR et 8 Voix CONTRE

De rejeter l'affectation du résultat 2019 pour le budget annexe

### 3. Vote des amortissements du budget principal

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2020, au titre du budget principal, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT	RESTE A AMORTIR
2041411	part. voirie TAURIAC	10 131,83 €	5 ANS	2 026,00 €	8 104,00 €	2 027,83 €
2041511	Cession à la CDC	2 309 737,91 €	30 ANS	76 991,00 €	230 973,00 €	2 078 764,91 €
2041642	Subv. Port	50 000,00 €	15 ANS	3 333,00 €	13 332,00 €	36 668,00 €
2041642/2 018/895	subv equi	30 000,00 €	15 ans	4 000,00 €	4 000,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 399 869,74 €</b>		<b>86 350,00 €</b>	<b>256 409,00 €</b>	<b>2 117 460,74 €</b>

De reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 5 ans la participation aux travaux relatifs à la CAB de la commune de TAURIAC (recette au 28041411-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans la cession à la CDC de biens immobiliers (recette 28041511-040, dépense au 6811-042)
- sur 15 ans les subventions affectées au budget annexe (recette 28041642-040, dépense au 6811-042)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### DECIDE

Par 6 Voix POUR et 8 Voix CONTRE

De rejeter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

### 4. Vote des amortissements du budget annexe

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2020, au titre du budget annexe, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT	RESTE A AMORTIR
2135	PONTONS	367 545,30 €	40 ANS	9 185,00 €	160 159,05 €	207 386,25 €
2135	PONTONS (2020)	21 065,00 €	40 ANS	1 052,00 €	1 052,00 €	20 013,00 €
2135	PONTONS (Tvx 9 et 10)	4 240,00 €	40 ANS	106,00 €	4 134,00 €	4 134,00 €

Commune de BOURG  
Séance du conseil municipal du 9 Juin 2020

2135	ECLUSE	5 770,00 €	20 ANS	288,00 €	1 440,00 €	4 330,00 €
2188	MATERIEL	2 137,50 €	10 ANS	213,00 €	1 065,00 €	1 072,50 €

<b>TOTAL</b>		<b>398 620,30 €</b>		<b>10 844,00 €</b>	<b>166 785,05 €</b>	<b>235 863,25 €</b>
--------------	--	---------------------	--	--------------------	---------------------	---------------------

1311	SUBVENTION ETAT	69 364,30 €	30 ANS	10 404,00 €	31 212,00 €	38 152,30 €
1312	SUBVENTION REGION	27 968,14 €	30 ANS	4 427,00 €	11 883,00 €	16 085,14 €
1313	SUBVENTION REGION	50 000,00 €	30 ANS	1 250,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €
1314	SUBVENTION REGION	30 000,00 €	30 ANS	1 500,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €

<b>TOTAL</b>		<b>946 710,54 €</b>		<b>17 581,00 €</b>	<b>382 730,10 €</b>	<b>572 036,44 €</b>
--------------	--	---------------------	--	--------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 20 ans les écluses (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 10 ans le matériel (recette au 28188-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 pour 2 312,00 € subvention Etat, dépense au 13912-040 pour 932,00 € subvention Région, dépense au 13914-040 pour 1 250,00 subventions du BP).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE**

Par 6 Voix POUR et 8 Voix CONTRE

De rejeter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

**5. Vote des taux de fiscalité locale 2020**

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Considérant que conformément à la loi de finances, le taux de taxe d'habitation est maintenu identique à 2019,

Sur proposition de M. le maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de maintenir des taux de taxes locales identiques à 2019 selon les dispositions suivantes :

<u>Taxe</u>	<u>Taux pour 2020</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe d'habitation	14.17 %	325 627 €
Taxe foncière (bâti)	27.96 %	519 776 €
Taxe foncière (non bâti)	56.43 %	52 028 €

Le conseil municipal

Par 6 voix POUR et 8 voix CONTRE

Rejette la proposition de maintien des taux de taxes locales.

M. ABIVEN souhaite préciser qu'en cette période de crise il était correct de ne pas proposer une augmentation des taux de fiscalité locale. En adoptant cette démarche la commune se serait inscrite dans une dynamique de soutien aux difficultés rencontrées par les ménages bourguais.

#### 6. **Demande d'attribution du FDAEC**

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités locales ;

M. le Maire indique aux conseillers que la sollicitation financière adressée au Conseil Départemental de la Gironde portera sur des travaux de voirie.

L'ensemble de ces opérations représente un investissement de 32 361 € H.T.

Pour ces opérations, la commune serait éligible à prétendre à une subvention de 20 609 € au titre du FDAEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**DIT** que cette recette de 20 609 € du FDAEC 2020 sera imputée à l'article 1323 du budget de la commune.

**DECIDE** d'assurer le financement complémentaire des opérations par autofinancement

Considérant le sens des votes précédents et notamment les rejets des affectations de résultats des budgets principal et annexe, les points suivants de l'ordre du jour sont retirés.

#### 7. **Vote du budget principal 2020**

#### 8. **Vote du budget annexe 2020**

#### 9. **Subvention d'équipement au budget annexe communal**

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire informe les conseillers du récent tirage au sort des jurys d'assises.  
Concernant la demande d'organisation de manifestation formulée par la Compagnie Imagine, M. le maire indique que la Compagnie Imagine l'a informé verbalement qu'elle retirait son projet pour cette année.  
Egalement, il indique qu'une distribution de masques sera organisée les lundis, Mardis et Mercredis en mairie.

M. ISIDORE souhaite connaître l'avancée du projet de City Park.  
M. le maire indique qu'il devrait être livré mi-juin, le projet est piloté par la CDC.

M. NAU demande quand sera ouverte la piscine.  
M. le maire annonce qu'une réunion du bureau de la CDC est prévue prochainement et que la piscine devrait ouvrir mi-juillet.

Mme OUI demande quand ouvriront au public la bibliothèque et le musée.  
M. le maire répond que les services communaux travaillent sur les conditions d'ouverture après le 21 juin.

M. ISIDORE souhaite connaître les modalités d'organisation des deux prochains marchés dominicaux.  
Il est fait état à M. ISIDORE des dispositions de l'arrêté municipal 2020-055 rendant piétonniers les abords du marché.

M. ISIDORE souhaite connaître l'avancée des travaux de la fontaine.

M. BAUDET indique que des travaux de renfort et de confortement de l'édifice ont été opérés.

Par la suite, des travaux supplémentaires pourront être engagés en concertation avec les services des Bâtiments de France. Une expertise devra également être menée.

Concernant la reprise des écoles, M. le maire informe les conseillers que M. NAU et lui-même ont rencontré les Directeurs d'établissement en prévision d'une ouverture élargie des écoles.

Sur ce point, les membres de la commission regrettent de ne pas en avoir été informés.

Concernant l'école élémentaire, une demande a été présentée afin d'accueillir de nouveaux les élèves de l'IME.

Enfin, un courrier va être adressé à l'IEN en prévision de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire.

Une demande de rendez-vous a été formulée afin d'évoquer la rentrée de septembre.

Mme GRILLET demande si nous disposons d'informations concernant la maternelle.

M. le maire répond que nous n'avons aucune information complémentaire.

M. ABIVEN indique qu'il aurait souhaité qu'avant la fin du mandat, considérant la crise sanitaire, nous puissions finaliser un bilan social de la crise à l'échelle de la commune.

Il est souligné que, concernant les problématiques sociales, il est délicat d'obtenir des données.

Mme CHRISTOPHE précise qu'effectivement, la demande est plus importante. Là où nous livrions 1 bon alimentaire, désormais nous en donnons 3. Par ailleurs, les demandes d'emploi sont en augmentation.

M. le maire demande à Mme Christophe si un bilan social était envisageable ?

Mme CHRISTOPHE rappelle que le champ d'intervention communal est réduit à la délivrance des bons alimentaires.

M. ABIVEN précise que l'intérêt d'un bilan réside dans le fait de disposer d'éléments chiffrés permettant la conduite d'une politique d'aide. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une question mineure, son impact sur la politique communale est certain. Pourquoi est-on impacté, dans quelle mesure, quelles sont les répercussions de la crise sur la société ?

Pour M. NAU, les effets de la crise sont loin d'être terminés.

M. ISIDORE demande des informations quant à l'ouverture récente d'un commerce rue V. BERNARD.

M. le maire répond qu'une déclaration d'ouverture a été réceptionnée en mairie.

M. ISIDORE souhaite faire une déclaration sur la séance de ce soir et indique que le sens des votes allait dans le droit fil, de ce que nous venions de vivre. Que ce n'était pas de gaité de cœur que les délibérations du jour ont été rejetées et que les élus avaient bien conscience des responsabilités qui sont les leurs.

M. le maire répond que chaque élu assume son vote.

Mme HOCHART souhaite avoir des informations sur le nombre de familles qui vont arriver sur la commune dans le cadre des projets de lotissements.

M. le maire dresse l'état des projets de lotissements en cours de création.

Mme CHRISTOPHE tient à évoquer que concernant le mandat écoulé, les quatre premières années se sont déroulées dans des relations de travail amicales, les deux dernières se sont dégradées progressivement par manque de communication et de prises de décisions sans concertation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Affectation du résultat du budget principal**
2. **Affectation du résultat du budget annexe**
3. **Vote des amortissements du budget principal**
4. **Vote des amortissements du budget annexe**
5. **Vote des taux de fiscalité locale 2020**
6. **Demande d'attribution du FDAEC**

Sujets ayant été supprimés de l'ordre du jour

7. **Vote du budget principal 2020**
8. **Vote du budget annexe 2020**
9. **Subvention d'équipement au budget annexe communal**



JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	